

Formulaire d'adhésion

RC Professionnelle des coordinateurs de sécurité et de santé et/ou extension PEB/PAE Wallonie, Bruxelles, Flandres

- Courtier : Marsh S.A.
- Assureurs : MS Amlin Insurance
- Demande de souscription : Police MS Amlin Insurance ref LXX002841

Modalités pratiques

- Formulaire à renvoyer par le demandeur **dûment complété et signé** :
 - chez Marsh : ubeydullah.yildirim@marsh.com.
- Le VC-CS vérifie l'affiliation du membre et/ou son adhésion à la police Responsabilité Civile Professionnelle.
- Marsh envoie au demandeur la demande de paiement ainsi qu'une attestation de couverture qui prend effet le jour suivant la réception du formulaire d'adhésion.

Coordonnées de l'assuré (a compléter par le demandeur)

J'ai déjà adhéré à l'assurance couvrant RC professionnelle des Coordinateurs de Sécurité et de Santé du VC-CS.

(Si oui, allez directement au **point 4.**)

1. Nom et prénom de l'assuré :

Adresse :

N° :

Bte :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Numéro de TVA :

Numéro de membre :

2. Exercez-vous votre profession sous statut d'employé ou d'Indépendant ?

3. Souhaitez-vous étendre la garantie à la société dans laquelle vous exercez vos activités ?
Si oui, indiquez ses coordonnées ci-dessous :

Nom :

Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Numéro de TVA :

Remarque: les garanties sont étendues à la société uniquement pour les actes posés par le membre du VC-CS assuré par la police.

4. Exercez-vous des activités de Certificateur PEB/Conseiller PEB/Rapporteur PEB/Auditeur énergétique/Expert en matière d'énergie de type A, B, C et D ?

Si oui, souhaitez-vous couvrir les activités de :

Conseiller PEB/Rapporteur PEB/Auditeur énergétique/Expert énergie de type A/B/C/D

Certificateur PEB

5. Date d'effet souhaitée (au plus tôt le jour de la réception de votre formulaire) :

Date :

Signature de l'assuré :

Attestation d'affiliation au VC-CS (a compléter par le VC-CS)

Date de réception du formulaire d'adhésion (secrétariat VC-CS) :

Je soussigné :

Fonction :

Atteste que le demandeur est membre du VC-CS et est en règle de cotisation pour l'année civile 20

Date :

Signature :

VC-VS

Leuvensesteen 172 – B-3300 Tienen | tel. 016 80 81 81 | fax 016 82 08 26 | e-mail : info@vccs.be
BIC GEBABEBB/IBAN BE61 2100 8783 0017 – TVA BE 0839.210.148

Marsh SA – RPM BXL – FSMA 014192A

Copyright © 2024 Marsh S.A./N.V. Tous droits réservés. 24-378986.